



AVANTAGE ASSURANCE COMPLEMENTAIRE

Séjour sportif

Bénéficiaire

Adresse

N° d'affiliation

D.N.

Conditions d'intervention

Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.

Notre mutualité accorde une intervention de 7,50 EUR par nuit pour les affiliés jusqu'à 25 ans inclus qui participent à un séjour sportif organisé par l'ADEPS ou le BLOSO (intervention limitée à 37,50 EUR par année civile).

Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.

A compléter par l'organisateur

Je soussigné(e), certifie par la présente que

nom et prénom:

date de naissance:

adresse:

a participé à un séjour sportif du / / au / / soit nuits.

Le (la) participant(e) à payéEUR pour le séjour.

Date, signature du représentant et cachet de l'institution organisatrice.